

Amélie Ferland
Lois concernant les êtres animaux au Québec : perspective d'un juriste

La **Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal** (ci-après «loi BÊSA») adoptée en décembre 2015 a changé le statut juridique des êtres animaux. Avant son adoption, il n'y avait que deux catégories juridiques : les meubles et les personnes. Selon le Code Civil du Québec, les êtres-animaux étaient considérés comme des meubles au même titre qu'une chaise. Les propriétaires avaient donc une discrétion presque entière sur ceux-ci.

La Loi a changé et on les reconnaît maintenant comme des êtres doués de sensibilité et ayant des impératifs biologiques. Ces besoins essentiels sont décrits à l'art.5 de la Loi BÊSA. Le propriétaire (le DAQ privilégie l'emploi du terme tuteur) doit s'assurer que le bien-être et la sécurité de son être animal ne soit pas compromis. Le bien-être et la sécurité sont présumés compromis si l'être animal ne reçoit pas les soins propres à ses besoins essentiels qui comprennent notamment (donc non exclusivement) : l'accès à de l'eau et de la nourriture, un endroit propre, pouvoir se mouvoir suffisamment, une protection contre le froid et la chaleur, et de n'être soumis à aucun abus ou mauvais traitement pouvant affecter sa santé.

La Loi prévoit toutefois des règles très différentes selon les espèces d'êtres animaux. En effet, les chiens et les chats bénéficient d'un grand régime de protection tandis que l'article 7 de la Loi BÊSA exclut de sa protection les êtres animaux reliés aux activités d'agriculture, d'enseignement ou de recherche scientifique. Les normes qui régissent les animaux d'agriculture sont les normes généralement reconnues par l'industrie.

Une autre difficulté est l'intérêt juridique à agir, soit la question de qui peut intervenir juridiquement pour faire reconnaître les droits des êtres animaux qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes.

Somme toute, la Loi BÊSA représente une lueur d'espoir et un début de changement. Le renouvellement du cadre juridique ouvre la voie à la réflexion et au débat contradictoire. Il faut se servir des quelques outils que nous offre le législateur afin de faire avancer le droit des êtres animaux au Québec !

Liste de lois en vigueur au Québec

- Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal
- Loi sur la protection sanitaire des animaux
- Loi sur la santé publique
- Loi sur les transports (Québec)
- Loi sur la qualité de l'environnement
- Loi sur les compétences municipales
- Loi sur les parcs

- Loi sur la conservation du patrimoine naturel
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
- Loi sur les pesticides

Lois connexes sur la faune en vigueur au Québec

- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques